

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Note de service**

**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation

**Expéditeur :** Bruce Rodrigues  
Sous-ministre

**Date :** Le 23 décembre 2016

**Objet :** Directive applicable aux documents commerciaux du secteur parapublic

---


J'aimerais vous informer par la présente que le gouvernement a révisé la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic donnée en vertu de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*. Cette directive a été modifiée pour intégrer de récents changements apportés à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil de l'Ontario.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la directive révisée. La version mise à jour entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et inclura les changements suivants :

- L'exigence de présenter l'original d'un reçu détaillé pour toute demande de remboursement de frais de repas (paragraphe 4.7) a été supprimée.
- Un nouveau paragraphe (4.9) permettra aux organismes désignés du secteur parapublic de recourir à un système de remboursement des allocations de repas. Les organismes pourront continuer d'utiliser un système de remboursement basé sur les reçus s'ils le désirent.
- L'annexe « Lignes directrices applicables à l'élaboration des règles relatives aux dépenses » a été supprimée. Les conseils et les principes applicables à l'élaboration et à la révision des règles seront désormais consultables, au besoin, dans des FAQ (foires aux questions) et d'autres documents.

Si vous avez des questions sur la directive, veuillez communiquer avec Cheri Hayward à [Cheri.Hayward@ontario.ca](mailto:Cheri.Hayward@ontario.ca)

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink that reads "Bruce Rodrigues". The signature is written in a cursive style with a prominent loop at the end of the last name.

Bruce Rodrigues